



Communiqué de presse

Bâle, le 23 juin 2017

Publicité ad hoc

L'autorité allemande de la concurrence abandonne la procédure contre Bell Allemagne

L'autorité allemande de la concurrence (Bundeskartellamt) a mis fin à la procédure contre Bell Allemagne. L'amende de 100 millions d'euros prononcée en juillet 2014 est ainsi caduque.

L'autorité allemande de la concurrence a clôturé ce jour la procédure en matière d'entente engagée contre Bell Deutschland Holding GmbH pour coordination illicite des prix dans l'industrie allemande de la charcuterie. La sanction initiale d'une amende d'EUR 100 millions a donc été annulée.

Cette décision de l'autorité allemande de la concurrence confirme l'avis de droit de Bell Food Group qui estime qu'aucun reproche de former un cartel ne peut être imputé à Bell Allemagne. Bell Food Group avait d'emblée considéré que l'amende était infondée sur la base de l'état de fait et de la situation juridique et formé opposition contre la décision. Des provisions n'avaient été constituées à aucun moment pour les mêmes raisons.

A propos de Bell Food Group

Bell Food Group compte parmi les principaux transformateurs européens de viande et de produits Convenience. L'offre comprend de la viande, de la volaille, de la charcuterie, des salades précoupées ainsi que des produits des gammes Seafood et Convenience. Les marques Bell, Hilcona et Eisberg permettent au groupe de répondre à des attentes diversifiées. Les clients représentent notamment le commerce de détail, le Food Service ainsi que l'industrie alimentaire. Un effectif d'env. 9'500 personnes a réalisé le chiffre d'affaires de CHF 3,4 milliards. Bell Food Group SA est coté à la Bourse suisse.